Association Fête des Caractères Chinois
BAL40, 11 rue Caillaux
75013 PARIS
Tél : 06 71 22 49 84
Email : afcc.asso@gmail.com
Numéro de déclaration de l'association : W751248525
Publication Journal Offciel le 22 décembre 2018

Concours "Dessine le chinois !" (Session 2025)

1 – PRESENTATION

Dans le cadre de la Fête des Caractères Chinois, le concours « Dessine le chinois ! » (session 2025) est organisé et s'adresse aux collégiens et lycéens d'établissements publics ou privés en France. Les meilleures productions seront exposées et les lauréats recevront des prix.

Le thème de ce concours est la mise en valeur esthétique libre de caractères chinois. Il faut que le caractère chinois fasse partie du dessin ou en soit au cœur ; il ne s'agit pas d'en faire le titre d'un dessin.

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous collégiens et lycéens d'établissements publics ou privés en France, apprenant le chinois, peuvent participer au concours.

Les participations sont individuelles.

3 – REALISATION

- Un seul dessin par élève.
- Format : papier dessin canson A4.
- **Le dessin doit être soumis sans signature ni date au recto.**
- Techniques : manuelles sur surface plane (dessin, peinture, calligraphie, collage, etc....). Les dessins réalisés à l'aide de techniques numériques ou d'intelligence artificielle ne seront pas acceptés.

4 - MODALITE DE PARTICIPATION

Les participants confient leur œuvre à leur enseignant de chinois.

L'enseignant de chinois renseigne les informations relatives aux dessins dans ce tableau .

L'enseignant de chinois envoie les dessins sous forme de photos de bonne qualité, au format **JPEG** ou **PNG**, **avant le 31 juillet 2025**, via le formulaire de participation au concours "Dessine le chinois ! 2025". Les images scannées ou sous format PDF ne seront pas acceptées.

Les photos des dessins doivent être nommées selon le format suivant : **NOM et Prénom de l'élève + Titre du dessin en français**.

5 - SELECTION

La sélection se fait sur la base des photos des dessins retenus.

Le bureau de l'association Fête des Caractères Chinois (AFCC) procède à une première sélection des œuvres destinées à être présentées au jury.

Association Fête des Caractères Chinois
BAL40, 11 rue Caillaux
75013 PARIS
Tél : 06 71 22 49 84
Email : afcc.asso@gmail.com
Numéro de déclaration de l'association : W751248525
Publication Journal Offciel le 22 décembre 2018

Un jury, composé d'enseignants et de divers représentants (collectivités territoriales, médias, associations impliquées dans la diffusion du chinois) est désigné par le bureau de l'AFCC. Il établit lui-même les modalités d'évaluation des productions reçues. Ses décisions sont souveraines.

6 - RESULTATS ET RECOMPENSES

Le palmarès est publié en octobre 2025 par courriel aux lauréats, via leur enseignant de chinois.

Le palmarès national est établi selon les deux catégories : **collège et lycée**. Pour chaque catégorie, les prix suivants seront décernés :

- 2 Premiers Prix
- 3 Deuxièmes Prix
- 5 Troisièmes Prix

Les lauréats sont invités à participer à une cérémonie de remise des prix organisée lors de la Fête des caractères chinois 2026. Les modalités d'accueil et le déroulé de la cérémonie sont précisés dans le courriel adressé aux lauréats.

Les œuvres primées sont à envoyer par voie postale à l'AFCC, pour l'exposition lors de la Fête des caractères chinois 2026, puis présentées dans une exposition itinérante au sein des établissements participants au concours 2025, sur demande de professeurs. Les détails des expositions sont communiqués après la remise de prix.

Les œuvres primées sont également mises en ligne, sous forme numérique, pour une exposition permanente.

Les candidats non primés reçoivent un certificat de participation par voie électronique.

7 - INFORMATION SUR LE CONCOURS

Le règlement du concours, ses modalités pratiques, ainsi que les œuvres primées pourront être consultés sur le site https://afcc-asso.fr.

Le simple fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'Association « Fête des caractère chinois » est libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le jugera utile pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours.

La propriété des œuvres revient à l'organisateur. Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Les participants ne peuvent pas transférer leur inscription à des tiers, ni participer à d'autres concours ou événements similaires.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un évènement de force majeure, les prix devaient être reportés ou annulés.